Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 3 Août 1892. No. 43.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

L'ENFANT ET LA GRAND'-MÈRE

Grand'mère, d'où vient donc que vos cheveux sont [blancs ?
—Mon enfant, c'est l'hiver, c'est la neige des ans.

Grand'mère, d'où vient donc que vous avez des rides ?
—Le chagrin a creusé tous ces sillons arides.

Grand'mère, qui vous fait branler la tête ainsi ?
—Enfant, un vent du ciel. Je ne tiens plus ici.

Pourquoi vos yeux sont-ils cernés de noir grand'mère?
—C'est pour avoir versé plus d'une larme amère.

Pourquoi tenir si bas, si courbé votre front ?
—C'est pour mieux voir la terre où mes os blanchiront.

Et que murmurez-vous toujours, mère chérie,
Même quand votre enfant vous embrasse ?—Je prie.

L. RATISBONNE.

LE COUT D'UN MENSONGE

C'était le 8 décembre au soir, et le train revenant de Québec regorgeait de monde. Un monsieur d'un certain âge et dont les traits ne respiraient que la bonté, après avoir parcouru inutilement le char dans lequel je me trouvais, s'aperçut tout à coup qu'un certain siège avait une place vide, si l'on excepte un petit porte-manteau qui l'encombrait. Au fond du siège, était blotti un bourgeois de contours assez ronds.

—Siège vacant ? demande le nouveau venu.

—Non ! grommela le nouveau personnage.

—Personne pourtant n'occupe ce siège.

—Sorti. Vous le voyez, là, sur la plate-forme ; va revenir.

Je crus m'apercevoir que le nouvel arrivé avait des doutes sérieux sur la vérité de ce qu'on lui disait, car il reprit du ton le plus débonnaire :

—Eh bien ! je vais m'asseoir jusqu'à ce que votre ami soit revenu.

Le gros homme lui lança un de ces regards qui donnent le frisson, mais il ne dit mot. Le train se mettait déjà en marche.

—Votre ami est en retard, interposa notre personnage.

Et comme la vitesse du train augmentait, il s'écria d'un ton plein d'intérêt en suivant du regard l'individu sur la plateforme désigné par le gros monsieur.

—Votre ami a manqué son train.

Et puis aussitôt :

—Mais il ne perdra pas son bien.

Et il lança en dehors le malencontreux porte-manteau avec tant de force qu'il faillit tuer le chef de gare.

Le gros homme fit un effort surhumain pour sauver le pauvre sac ; mais sans succès. Il tempêta comme un luron et se répandit en invectives des plus grossières.

Le porte-manteau, naturellement, lui appartenait et il avait eu recours à cette méchante ruse pour voyager plus à son aise.

On dit que, de ce jour, l'expérience lui a profité et qu'il a décidé de ne plus voyager avec un porte-manteau.

L'HYGIÈNE DU FOYER

C'est l'hygiène qu'il importe de pratiquer dans l'aménagement et aussi dans le choix de la maison domestique, car l'intention qu'il faut porter à chaque détail doit embrasser le dehors immédiat du logis, aussi bien que le dedans. L'ordre qui est la première des vertus comprend la justesse, l'arrangement, la simplicité et par dessus tout, la propreté. Il commence au grenier et ne finit nulle part. On néglige trop souvent dans les nettoyages périodiques certaines pièces, soit du sous-sol, soit des combles de la maison, car de ces chambres inhabitées partent des exhalaisons qui vicient l'air du logis tout entier ; il s'accumule dans les sous-sol des débris végétaux et, dans les greniers, de la poussière ; de là se dégagent des microbes pestilentiels.

Dans les grandes villes, les conduits et les égoûts sont une grande source d'infection, qu'il est extrêmement difficile de combattre, mais c'est un grand point pour l'hygiène que de tenir absolument propres toutes les conduites de la maison avec de l'eau chaude additionnée de chaux, de soude ou de sel.

Que la cour soit grande ou non, il ne faut jamais déposer de débris ni d'ordures. Si on laisse s'amonceler les décombres, on s'étonne de la quantité considérable qui s'est produite au bout de quelques jours seulement. Tout ce qui est inutile, bon à rien, obstrue et devrait être éliminé de la maison de famille.

Nous montrons en général une grande indifférence pour tout ce qui entoure nos maisons de campagne, lesquelles sont parfois isolées, en dehors de l'action de l'édilité. Toute l'eau souillée doit être amenée à une grande distance de la maison, et jamais on ne doit la laisser croupir à l'air libre. Faute de mieux on amène souvent les eaux par des conduits à une sorte de piscine ou de mare couverte, mais cette méthode, la plus commode et plus économique, présente un grave inconvénient pour la santé. La terre environnante, bientôt saturée, devient humide et moite et égale de sa surface des émanations malsaines. Si l'eau est fournie à la maison par un puits, ce puits devrait être strictement à l'abri de toute imprégnation possible de dépôts suspects. Nous rappelons un exemple de la corruption d'un puits par une vacherie, et un autre exemple par une raffinerie de pétrole, située à une distance de 120 pieds ou un peu plus.

Le mal peut mettre des années à se manifester, mais il vient un moment où il se produit. Des puits ouverts d'un usage fréquent sont préférables aux puits fermés ; l'air les purifie continuellement.

Les dépendances habituelles d'une maison de campagne sont les constructions extérieures comprenant l'étable, le poulailler, etc.

Il faut qu'elles soient accessibles facilement de la maison, mais n'en viennent contrarier en rien les bonnes conditions hygiéniques. La santé est la première chose qu'on doive considérer, et l'on ne doit laisser subsister rien qui puisse y porter atteinte. A cet égard, une grande responsabilité incombe aux parents, aux chefs de famille.

LA DOT DE JEANNE

—...Mais, mon commandant...

—Non, mon ami, tant que n'aurai pas ramassé pour Jeanne la dot réglementaire pas un sou de plus, pas un sou de moins, vous ne vous marierez pas.

Le commandant en retraite Luet avait dit ces mots avec le doux entêtement qui lui était habituel et qui annonçait chez lui une immuable résolution.

Son interlocuteur, un jeune sous-lieutenant, fort amoureux de mademoiselle Jeanne, prit alors une physionomie si triste que le commandant ne put s'empêcher de rire.

—Allons, tout n'est pas perdu, mon garçon, dit-il de sa bonne grosse voix rude. Mais, vois-tu, les règlements sont les règlements, et nous ne sommes pas des pékins, que diable ! pour y manquer. En attendant, rassure-toi, la dot de la petite s'arrondit de jour en jour, et j'ai trouvé un moyen de la compléter bientôt.

Sur ce, la porte de la pièce s'ouvrit, et d'un pas léger, presque furtif, mademoiselle Jeanne entra, portant la lampe à pétrole qui devait éclairer la partie quotidienne d'échecs du commandant.

Elle installa son père et son fiancé vis-à-vis l'un de l'autre et s'assit près d'eux, un ouvrage à la main.

C'était le meilleur moment de journée. Ces heures d'intimité, au coin du feu, passaient vite, pour ces trois personnes qu'une même affection unissait.

Le commandant s'y reposait du travail de son bureau.

Ayant perdu sa femme alors qu'il appartenait encore à l'armée, il était resté seul, jadis, sans parents, avec une toute jeune enfant, venue sur le tard. Sans fortune, n'ayant pour toutes ressources que sa retraite, il avait dû chercher une place, et il était entré à la préfecture de la Seine, comme auxiliaire, aux appointements de seize cents francs.

Ses nouvelles occupations l'avaient bien troublé tout d'abord. Mais, peu à peu, il s'était accoutumé à son service de statistique, et, même, y avait pris goût.

Terré au fond d'un couloir obscur, il avait amassé autour de lui des piles de cartons verts, où il enfouissait ses feuilles d'additions de divisions, ses tableaux récapitulatifs, bref, toute la paperasserie nécessaire à son travail de bénédiction. Il s'était identifié avec ses dossiers ; toutes ces pièces poudreuses, jaunies, lui étaient devenues respectables, et une fois par an, à date fixe, il les sortait de leurs cartons, les époussetait religieusement, remettait les fiches disparues et ajoutait quelque nouvelles feuilles toutes noircies aux précédentes.

Il s'était créé ainsi une sorte de service spécial, qui lui assurait la tranquillité. On reconnaissait universellement ses mérites, on admirait la parfaite régularité de ses chiffres, leur belle ordonnance et la justesse de ses opérations. Jamais il ne s'était trompé ! Le père Luet était un homme heureux.

Il menait, depuis de longues années déjà, cette existence monotone et réglée toujours de même, sans autre désir que d'assurer à sa fille une vie paisible et de la marier un jour avec un officier. — C'est là sa secrète ambition, le rêve qui berçait ses vieilles années.

Il avait élevé Jeanne avec une tendresse exclusive et un absolu dévouement. C'était sa seule passion. Pour lui donner sinon le luxe au moins le confort, cet homme, qui, durant plus de vingt ans, avait été au café, avait rompu avec ses habitudes. Il s'ingéniait à économiser sur toutes ses menues dépenses. Mais il trouvait sa récompense dans son petit logement de la rue Balagny, alors qu'il rentrait à cinq heures et demie, heure militaire. Il s'attardait à regarder avec une émotion intime, profonde et toujours renouvelée, sa fille vaquer gaiement aux soins du ménage et mettre dans la salle à manger, claire et proprette, deux couverts sur la nappe blanche.

C'est dans cette atmosphère de bonheur calme qu'il fut surpris un jour par la visite d'un jeune officier de fortune, que les beaux yeux et la grâce de mademoiselle Jeanne avaient conquis, et qui venait lui demander la main de sa fille.

Le commandant jura bien un peu en apprenant l'idylle qui s'était nouée sans sa permission, mais, comme le jeune homme avait une physionomie franche et sympathique, comme mademoiselle Jeanne déclara qu'il lui plaisait, voire même depuis quelque temps, il fiança les deux amoureux, tout aise lui-même d'avoir un soldat comme beau-fils.

Il annonça, toutefois, qu'il ne les marierait qu'après avoir exactement constitué à sa fille la dot exigée pour la femme d'un officier. Les enfants eurent beau supplier, il fut inflexible, se faisant un point d'honneur de suivre encore à la lettre les règlements qui avaient si longtemps courbé sa vie.

Pour compléter les quelques milliers de francs qu'il avait déjà, il se leva désormais dès l'aube et s'acharna, jusqu'à l'heure de son bureau, à des travaux de copie. Comme il écrivait bien, il arriva ainsi à augmenter son trésor, et, au moment même où son futur gendre le pressait si vivement, il n'y manquait plus qu'une centaine de francs.

Les deux fiancés trouvaient, le temps long. Un jour, le commandant surprit sa fille les yeux pleins de larmes. Il n'osa l'interroger, devinant sa peine, et ne voulant pas cependant se "déshonorer" en dérogeant à ses principes.

Mais il s'ingénia, dès lors, à gagner le plus d'argent possible. Sa soirée restait libre. Moyennant un cachet de quarante sous, après avoir fait preuve de quelques notions musicales, il entra dans l'orchestre d'un petit théâtre du quartier, comme "grosse caisse."

Pour justifier ses absences du soir aux yeux de mademoiselle Jeanne, il prétexta désormais des rendez-vous de vieux amis au café voisin.

Dès lors, il n'eut plus une minute de repos. Il sacrifia ce qu'il aimait le mieux au monde : ses longues causeries du coin du feu avec sa fille, sa partie d'échecs, et ce petit instant de somnolence avant que mademoiselle Jeanne ne lui dise de sa voix claire : "Allons, papa, il est temps d'aller se coucher."

Maintenant, le dîner fini, il allait dans sa chambre retirer du revers de sa redingote sa rosette de la Légion d'honner, qu'il ne voulait pas traîner au beuglant, et partait jusqu'à minuit.

Au théâtre, les camarades l'avaient d'abord blagué, puis, peu à peu, ils avaient appris à respecter ce vieillard silencieux et digne, aux allures militaires, et sur lequel courait déjà une légende de grand seigneur ruiné.

Le commandant laissait dire et le chef d'orchestre, qui se piquait d'opinions légitimistes pour avoir ajouté une particule à son nom, l'avait pris sous sa protection.

Si adouci, toutefois, qu'ait pu être pour lui, par ces circonstances mêmes, son métier de musicien, le commandant ne tarda pas à être fatigué de son existence en triple partie.

Il résista courageusement. Mais au bout de peu de temps, à l'orchestre, ses yeux, malgré lui, se fermèrent à la fin du premier acte. Vainement il luttait contre le sommeil, vainement il s'agitait, ouvrait désespérément les paupières : tout cela en pure perte, car il s'endormait. Il risquait ainsi de perdre sa place.

Le chef d'orchestre le prit heureusement en pitiè, et dès lors, à l'instant même où le pauvre engourdi eut à frapper sur sa grosse caisse, il l'avertit par un petit coup sec de son bâton sur son pupitre.

Le commandant put désormais rêver tranquille. Quelque profond que fût son sommeil, pas un seul soir il ne cessa de percevoir très-distinctement le signal qui l'invitait à jouer et ne manqua jamais sa partie.

Par un phénomène d'habitude très-simple, il se réveillait juste à temps pour se rendormir, Il est vrai, aussitôt. Il faut ajouter que le repertoire n'était guère varié et ne se composait que de quatre ou cinq morceaux d'accompagnement indéfiniment rabâchés.

Depuis une quinzaine de jours, la même pièce figurait sur l'affiche, et une bande de jeunes gens, attirés par les grâces de l'ingénue, venait y assister régulièrement.

Ces jeunes gens, placés au premier rang des fauteuils, remarquèrent bientôt le manège du commandant. Ils firent des gorges chaudes au pauvre homme, et un soir l'un d'eux communiqua à un de ses amis un projet qu'ils durent trouver très-drôle, à en juger par leurs éclats de rire.

Sitôt décidé, sitôt exécuté. Le deuxième acte finissait. La chanteuse légère redoublait de grâce et minaudait une romance, le ténor la contemplait avec amour, tandis qu'en sourdine le violoncelle accompagnait ; tout le public était sous le charme, lorsqu'un bruit formidable se fit entendre. Un grondement de tonnerre sourd et prolongé roula dans la salle.

Le commandant traîtreusement reveillé par un de nos écervélés, qui venait de donner avec sa canne le signal habituel sur la barrière de bois qui entoure l'orchestre, frappait à tours de bras sur sa caisse.

Ce fut un vrai coup... de théâtre. La chanteuse, la voix coupée sur son plus bel effet, pensa s'évanouir dans les bras du régisseur, le ténor glapit des injures, et le public, revenu de sa stupeur, se mit à faire pleuvoir des projectiles sur les musiciens. Ce fut un tapage formidable.

Le commandant, cause inconsciente du cataclysme, restait ahuri. Le directeur, en proie à une fureur facile à concevoir, se précipita vers lui, l'empoigna et le jeta dehors en le menaçant des foudres de la justice.

Il se trouva ainsi en moins de rien dans la rue, nu-tête, les vêtements en désordre. L'air frais de la nuit le calma, et il devina alors la scène dont il était victime.

Il n'eut pas un mouvement de colère contre les autres, mais il pensa qu'il perdait sa place et retardait ainsi le mariage de sa fille. Il s'accusa d'avoir manqué de courage et d'énergie.—La tête basse, et lentement, il rentra chez lui.—Toutes les lumières étaient éteintes dans le petit appartement, sauf la veilleuse, qui brûlait dans l'antichambre et qui l'attendait. Il la prit, et, sur la pointe des pieds, il pénétra dans la chambre de sa fille.

Jeanne dormait. Sous la lumière tremblotante et adoucie, il la vit calme et heureuse, qui reposait. Il la regarda longuement avec tendresse, et ce vieillard, qui n'avait rien à se reprocher, sentit deux grosses larmes rouler entre ses paupières, tandis qu'il murmurait tout bas : "Pardon !"

Puis il se retira, et son premier soin fut d'aller contempler son trésor.

Il prit la boite où il l'avait précieusement enfermé et où, chaque jour, il ajoutait quelques francs. Qu'y manquait-il ? Peu de chose, assurément ! Mais, si peu que cela fût, cela ne représentait-il pas des heures de tristesse pour sa Jeanne ? Et le pauvre homme se mit à compter.

Il savait le nombre des billets de banque. Il fit alors le compte des pièces d'or.

A mesure qu'il approchait du total rêvé, son visage s'épanouissait. Jamais avare, palpant ses richesses, n'eût telle expression de bonheur.

Bientôt, cependant, la joie fit place à la surprise. Le commandant trouvait plus qu'il ne croyait avoir.

Il calcula, recalcula, mais, de quelque façon qu'il s'y prit, la somme était bien complète.

Il ne pouvait en croire ses yeux. Quoi, lui, le vieux statisticien impeccable de l'administration préfectorale, lui, l'homme aux additions toujours justes, s'était trompé !

Soit, il avait commis sa première faute de calcul, mais la dot de Jeanne était constituée.

Longtemps, dans la suite, le commandant fut poursuivi par l'idée fixe de l'erreur commise.

Mademoiselle Jeanne eût pu cependant lui donner le mot de cette mystérieuse enigme. Elle eût pu lui dire qu'elle aussi, tandis qu'il s'attardait à ce théâtre, s'ingéniait par des travaux d'aiguille à gagner quelqu'argent qu'elle ajoutait furtivement au trésor découvert.

Une même pensée tendre et délicate les avait guidés tous les deux dans leur tâche si discrètement dissimulée.

JOLEAUD DE SAINT-MAURICE.

POUR RIRE

Aux Etats-Unis.

Commissaire des pensions.—Vous avez demandé une pension ; avez-vous été blessé pendant la guerre ?

Pétitionnaire.—Oui, monsieur ?

Commissaire.—Où ?

Pétitionnaire.—Dans ma vanité, on ne m'a pas donné le grade auquel j'avais droit.

On apprend au père Bridet que son fils, tambour dans un régiment de ligne, est en prison.

—Le malheureux ! qu'a-t-il pu faire ?

—Il a battu la générale malgré l'ordre du colonel.

—Ah ! le gueux ! oser s'en prendre à la femme de son supérieur !

On a mené la petite Denise au bord de la mer. Après avoir longuement contemplé les flots tumultueux qui viennent assiéger la grève, elle prononce avec un soupir :

—Oh ! comme elle doit être fatiguée, la mer !

Georges rencontre Euclide qui a un œil au beurre noir :

—Ah ! pauvre ami, qui t'a donc fait ce poche-l'œil ?

—C'est un type, qui pour tout remerciement des remarques que j'ai voulu lui faire, m'a flanqué un coup poing si formidable que j'en ai vu trente-six chandelles...

—Drôle de façon d'éclairer !

Nos bébés :

—Voyons, mon petit Robert, que de fois on t'a déjà recommandé de ne pas fourrer les doigts dans le nez !

—Alors, pourquoi qu'y a des trous ?

—Très-fort, ce X... de l'imagination de l'initiative.

—Mais quelle versalité, quel amour du changement !

—Oui, de la "fuite" dans les idées !

Le Manitoba.

Mercredi, 3 Aout 1892

LE DEVOIR DU MOMENT

Les deux derniers samedis feront époque dans l'histoire catholique de Manitoba. Samedi, 23 juillet, rive sur nous les chaines d'un gouvernement provincial où le fanatisme ignorant le dispute à la perfidie la plus éhontée. Samedi, 30 juillet, nous apporte la nouvelle de notre condamnation aux gémonies par le premier tribunal de la Grande Bretagne. Ne revenons pas sur les causes immédiates de ces deux désastres. Sans doute nous aurions pu mieux conduire la campagne électorale. Sans doute nos protecteurs en haut lieu auraient pu mieux organiser notre défense devant le Conseil Privé de Sa Majesté : on parle de bévues incroyables qui suffiraient à elles seules, sans l'intervention de l'esprit maçonnique, pour motiver une décision si peu conforme à l'équité. Mais encore une fois il n'y a pas à revenir là-dessus. Nous ne sommes pas de ceux qui se révoltent contre le malheur. Nous sommes d'une race catholique qui, dès ses origines au Colisée, a grandi par la patience, d'une race Canadienne-française qui s'est merveilleusement fortifiée au milieu des luttes légitimes.

Mais, nous dira-t-on, que faire contre la majorité cruelle du pays et le plus haut tribunal de l'Empire Britannique ? A notre tour nous demandons : Voulez vous que, de guerre lasse, nous emboîtions le pas derrière le ministère Greenway pour ne parler désormais que l'anglais et ne professer que le protestantisme ? Poser une question pareille, c'est en montrer l'absurdité. Non, mille fois non : jamais nous n'abdiquerons notre langue et notre religion. La famille très chrétienne parce qu'elle est très française dans la meilleure acception de ce qualificatif national, le clocher paroissial avec son groupement d'intérêts matériels et spirituels, voilà nos deux ancres de salut, voilà le double secret de notre croissance comme peuple malgré le désarroi qui suivit la cession de 1763, malgré les persécutions plus ou moins ouvertes de 130 années. Ceux de nos nationaux qui ont abandonné ces deux centres de ralliement sont passés armes et bagages dans la horde des barbares.

Nous tenons trop à la vie de famille, à la vie nationale, aux espérances éternelles, pour aller nous perdre dans ce ramassis confus de cuistres émigrés, sans traditions canadiennes, qui voudraient nous chasser de ces prairies que nous avons découvertes et évangélisées les premiers.

Ainsi donc, il est bien entendu que nous ne capitulerons pas. Nous nous soumettons, parce que nous reconnaissons, au-dessus des machinations humaines, la main puissante de Dieu qui châtie ceux qu'il aime pour les rendre meilleurs. Sans faire de récriminations sur le passé, nous pouvons nous dire notre *mea culpa*, les uns avec plus de raison, les autres avec moins. Tous nous aurions pu nous montrer plus désintéressés, plus dévoués, plus héroïques. Passons l'éponge sur le passé, et envisageons franchement l'avenir. Qu'y a-t-il donc à faire ? A demain le plan de campagne : aujourd'hui le devoir qui s'impose est unique, simple, facile même, pourvu que nous y mettions tous une mesure raisonnable de bonne volonté. Ce devoir, c'est l'union. Autant nous avons perdu par la désunion, par nos chicanes de Normands, autant nous gagnerons par une entente cordiale et constante. Oui, unissons-nous pour aviser aux moyens de légitime défense, pour organiser la résistance légale, pour augmenter nos forces vives. Sacrifions les jalousies mesquines aux intérêts suprêmes de la religion et de la patrie canadienne-française.

La lutte sera longue ; mais pourvu que nous demeurions unis, pourvu que nous marchions de front, comme les frères d'armes que nous sommes, *pro Deo et patriâ*, nous ferons un jour prévaloir nos droits imprescriptibles. La culture intellectuelle qui nous vient d'une éducation franchement catholique nous donne une hauteur de vues, une puissance de logique que nos adversaires, avec tout leur fratras de connaissances incohérantes, ne sauront jamais atteindre. Notre jeune génération se formera à cette haute école du dévouement éclairé par les splendeurs de la foi. Dociles aux conseils de notre Père à tous, du pionnier par excellence de la vrai civilisation manitobaine—notre illustre et bien-aimé Archevêque — nous craindrons Dieu et n'aurons point d'autre crainte.

D'ailleurs, il ne faut pas nous exagérer les dangers de l'avenir. La majorité de Greenway est quelque peu amoindrie. Les esprits en général sont fatigués de ces appels incessants aux préjugés de religion et de race. Au fond, le colon Manitobain, qu'il soit protestant ou libre-penseur, est avant tout bon enfant, bon camarade. Il veut la paix. Sa bonhomie finira par faire justice de cette farouche tyrannie de nos gouvernants qui les porte à crier malheur aux vaincus ! De ces gouvernants eux-mêmes nous ne pouvons attendre aucun signe de miséricorde. Nous sommes aux mains des Philistins. Nous ne trouverons pas, comme nos frères du Nouveau-Brunswick, des ministres d'état dignes de cette haute fonction, qui, loin d'insulter au malheur, tempèrent avec de nobles et généreux ménagements les amertumes d'une législation inique. Mais en revanche nous pouvons espérer que la patience et le courage prudent, appuyé sur l'union de nos forces, nous conciliera, à la longue, les sympathies de la partie la plus saine de nos populations non-catholiques ; et de là à un règlement à l'amiable il n'y a qu'un pas.

LE RECENSEMENT

Si nous n'avons pas encore protesté contre l'injustice qui nous a été faite lors du dernier recensement, ce n'est assurément pas que nous acceptions la statistique publiée, comme donnant le chiffre exact de la population française de Manitoba et du Nord-Ouest.

Dans les recensements précédents, en Canada, sous l'habile et intelligente direction du Docteur J. C. Taché, alors sous-ministre de l'agriculture, on s'efforçait, à juste raison, d'entrer dans tous les détails possibles, afin de suivre, par ordre d'origine, le mouvement de notre population. Il n'y avait à ce sujet pas d'exception pour ceux nés en Canada ; ainsi, à part des Canadiens-français, nous avions les Canadiens-anglais, écossais, irlandais, etc. Nous avions également ici, dans l'ouest, les Métis français et anglais ; et, dans les provinces maritimes, il y avait là nos frères acadiens.

Comme on peut en juger, il était facile de suivre le progrès ou la décadence de chaque nationalité, d'une decade à l'autre. Mais, l'année dernière, l'officier en charge de cette rude tâche voulut la simplifier en partageant notre population en deux groupes, qu'il distingua simplement comme suit : *Canadiens parlant français, Canadiens parlant anglais.* Or, comme il n'y avait dans les feuilles du recensement qu'une colonne séparée pour distinguer les Canadiens-français, et que comme tels, on n'entend généralement que ceux qui sont nés dans l'ancien Bas – Canada, ou leurs descendants, il est arrivé que le chiffre de la population de langue française est considérablement diminué. Il y a plus que cela même : dans certains districts les énumérateurs ont, paraît-il, inscrits des Canadiens-français parmi la population de langue anglaise, lorsque ces compatriotes parlaient facilement cette langue, quoiqu'elle ne fusse pas leur langue maternelle.

Ce qui prouve clairement que les chiffres donnés dans le dernier recensement sont absurdes, c'est que dans Manitoba nous étions 9 868 Canadiens-français en 1881, et que malgré l'immigration considérable que nous avons eue, et de la province de Québec et des Etats-Unis, malgré la natalité, qui, comme on le sait, est chez nous très-prodigieuse, on ne nous donne que 11,102 en 1891, soit une augmentation de 1,234 seulement en 10 ans.

Mais c'est bien plus surprenant au Nord-Ouest, où en 1881, la population française était de 2,633, pendant que le recensement de 1891 ne nous laisse que 1.543 habitants d'origine française, soit une diminution de 1,090 en 10 ans ; et ce, encore là, malgré l'immigration et la natalité.

Il est donc évident que ce recensement est faux. Il est de plus injuste, car en prenant ces chiffres pour base, on s'en prévaudra pour diminuer notre part d'influence et de patronage.

Aussitôt après la publication du bulletin No. 11, M. LaRivière adressa une protestation énergique au chef du département de l'agriculture ; l'hon. sénateur Tassé, de son côté, protestait au nom surtout des Canadiens-français d'Ontario, et nos confrères du *Courrier du Canada* et du *Canada* publiaient des articles dans le même sens ; mais il a été impossible jusqu'à présent d'obtenir une explication plausible, ou même une simple excuse.

Les choses ne peuvent en rester là. S'il n'y a pas d'autre remède, nous insistons pour que l'on fasse disparaître du rapport final, cette distinction de *French Speaking* et *English Speaking*, qui couvre des chiffres tout à fait erronés.

LE RAPATRIEMENT

Nous sommes peinés d'apprendre que le gouvernement fédéral n'ait pas jugé à propos d'accorder aux Canadiens des Etats-Unis, désireux de revenir au pays pour s'y fixer permanemment, les mêmes avantages que l'on accorde aux immigrants européens. On sait que chaque colon venant des vieux pays reçoit, du moment qu'il a pris possession d'une exploitation agricole, un bonus de $10 pour lui-même et $5 pour chaque membre de sa famille âgé de plus de douze ans. Or, pour nos Canadiens, dont les familles sont généralement nombreuses, un pareil avantage eut été d'un grand appoint pour leur permettre de subvenir aux frais toujours considérables d'un déplacement et d'une installation nouvelle. D'ailleurs, pourquoi cette distinction entre colons d'Europe, dont le déplacement ne coûte pas plus cher, et colons, disons de la Nouvelle-Angleterre, qui ne peuvent se procurer des billets de passage qu'à des prix relativement très élevés, plus élevés même que ceux qu'ont à payer les colons anglais, français ou belges ?

Serait-ce parce que l'on considère nos Canadiens comme inférieurs aux autres colons ? Sans vouloir en aucune manière mépriser les braves Français et Belges qui viennent partager notre bonne fortune en ce pays, nous devons, en justice pour les nôtres, déclarer qu'ils font d'excellents colons, ayant l'avantage d'être acclimatés et l'expérience du mode d'agriculture particulier à notre pays, la connaissance de nos lois et de nos institutions.

Nous ne voulons pas d'exclusion, et plus particulièrement lorsque cette exclusion est au détriment de nos propres compatriotes.

Espérons que notre gouvernement reviendra sur cette décision et qu'il se rendra à l'appel que lui a fait la députation française des communes lors de la dernière session.

LE PLEBISCITE

Les apôtres de la tempérance, et de la prohibition absolue de la vente et de la fabrication des liqueurs enivrantes, ont réussi à forcer le gouvernement Greenway de consulter l'électorat sur l'opportunité d'adopter une mesure radicale pour arrêter ce trafic. L'occasion était belle ; une élection générale devait avoir lieu, on n'eut qu'à demander le vote populaire pour ou contre la prohibition absolue.

Les rapports ne sont pas complets encore ; mais il est certain que la prohibition a été votée d'emblée. Le gouvernement, se trouvant ainsi, en honneur, engagé à respecter cette expression du sentiment et de l'opinion publics, ne peut plus reculer maintenant, et M. Greenway devra, pour ne pas manquer à sa parole, faire passer une loi conforme au désir exprimé si librement par les électeurs.

LE DECOMPTE

Le décompte des bulletins dans l'élection de Saint-Boniface est commencé lundi devant son honneur le juge Ardagh.

Voici le nombre de votes donnés dans les différents bureaux de votation :

Bur. de votation.	Prendergast.	Marion.
1	32	18
2	25	42
3	37	47
4	23	23
5	10	19
6	14	19
7	51	84
8	27	10
9	28	9
10	62	41
	309	312

Trois bulletins furent réservés à part du nombre total que nous venons d'indiquer. Deux ont été admis en faveur de M. Prendergast et il y en a encore un en dispute. La position, comme elle est aujourd'hui, donne donc 311 voix à M. Prendergast et 312 à M. Marion. Si le bulletin est rejeté la majorité de M. Marion sera de une voix, s'il est compté il y aura égalité de voix et l'officier-rapporteur décidera.

Le juge donnera sa décision vendredi matin.

Nouvelles Politiques

C'est M. T. A. Burrows, candidat du gouvernement Greenway qui a été élu à Dauphin, par une vingtaine de voix de majorité.

Après un décompte des bulletins, M. McDonald, avocat de Brandon, a vu son élection confirmée. L'hon. M Smart, s'il veut rester dans l'administration, devra se chercher ailleurs un siège à l'assemblée législative.

A Cyprès, M. Wood a demandé un décompte et la majorité de son adversaire a été réduite à 3 voix. L'élection va être contestée devant les tribunaux.

Plusieurs électeurs de Carillon insistent, dit-on, auprès de M. Bernier, pour l'engager à porter cette élection devant les tribunaux.

A part deux ou trois décomptes de bulletins on parle de plusieurs élections comme devant être contestées. D'après les nouvelles qui viennent de part et d'autres, il est un fait avéré que les amis du gouvernement, ayant une bonne bourse à leur disposition, ne se sont pas gênés de faire une corruption effrénée, pendant que leurs adversaires n'avaient aucune telle ressource.

La législature des Territoires du Nord-Ouest a repris ses séances hier, à Régina. Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal a lu le discours ordinaire du trône, dans lequel il est fait allusion aux efforts à faire pour ouvrir des chemins de colonisation, au bon fonctionnement de la loi des licences, à l'exposition de Chicago et à la création de plusieurs fromageries et beurreries dans les Territoires.

Quelques Ontariens se sont pris d'un tel engouement pour notre ex-procureur-général Martin, à cause du succès qu'il a obtenu avec sa loi scolaire, qu'ils veulent aujourd'hui en faire leur député et lui trouver un comté pour l'élire aux communes. Grand bien leur fasse ! Quant à nous, nous l'avons refusé dans Selkirk il y a dix-huit mois et il ne nous vaut pas plus aujourd'hui qu'alors.

La majorité officielle de M. Théophile Paré dans LaVérandrye est de 30 voix.

Le décompte devait avoir lieu hier dans Rockwood, mais il a été jusqu'ici impossible de trouver l'officier rapporteur pour lui signifier l'ordre de produire les bulletins en cour. Le propre fils de cet officier déclare ne pas savoir ce qu'est devenu son père. Il s'en est passé de belles, dit-on, dans cette élection. Rien d'étonnant, il en a été de même partout, de la part des amis de l'honnête gouvernement Greenway.

Nouvelles Religieuses

Hier, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, accompagné de plusieurs membres du clergé et de quelques citoyens, est parti pour aller bénir une cloche destinée au beffroi de l'église de Fannystelle.

La semaine prochaine aura lieu la retraite annuelle des prêtres séculiers de l'archidiocèse de Saint-Boniface.

La plus grande manifestation religieuse dont la province de Québec ait été le théâtre depuis les fêtes cardinalices de Québec a eu lieu la semaine dernière à Sainte – Anne de Beaupré, où Son Eminence le cardinal Taschereau a reçu officiellement et déposé dans son reliquaire la précieuse relique de sainte Anne apportée de Rome par Monsignor Marquis.

Le cardinal Rampolla a informé l'archevêque de Rouen de la décision prise par la congrégation des rites qui a approuvé la béatification de Jeanne d'Arc. La pucelle d'Orléans sera canonisée ensuite et prendra rang parmi les saintes, sous le nom de sainte Jeanne d'Arc. Le cardinal Rampolla prévient toutefois l'archevêque de Ronen que la procédure de la canonisation peut durer plusieurs années et il l'engage à ne pas attendre le terme de cette procédure en l'autorisant à désigner Jeanne, dès maintenant, à la vénération de ses fidèles.

Le jubilé du Pape s'ouvrira par un grand pèlerinage des ouvriers français catholiques, guidés par le comte de Mun et le cardinal Langenieux.

Le télégraphe nous informe que le Pape créera de nouveaux cardinaux la veille de son jubilé, le 19 février prochain. Sa Sainteté aurait ajourné la nomination des cardinaux, malgré le grand nombre des vacances, parce que les puissances de la Triple Alliance font des efforts pour faire pénétrer leurs amis dans le Sacré Collège, en vue du futur conclave.

Les habits sacerdotaux revêtus à l'occasion de la fête de Sainte-Anne de Beaupré, ont toute une histoire.

Ils furent donnés par Marie Anne d'Autriche, il y a près de 250 ans, à la suite d'un vœu fait par cette reine. Ils sont d'or fléché de rouge et de blanc et bordés d'or fin. Ils ont été faits par la reine elle-même.

Les Américains, qui sont venus à cette fête en grand nombre, disent n'avoir jamais vu de plus belle solennité.

La *Semaine Religieuse* de Québec, dans son dernier numéro, donne comme suit le mouvement du catholicisme dans Manitoba et les Territoires du Nord Ouest, de 1845 à 1892 :—

En 1845.—	Archevêques	0
do	Evêques	1
do	Vicariats apostoliques	1
do	Diocèses	0
do	Religieux	2
do	Séminaristes	0
do	Frères convers	0
do	Scholastiques	0
do	Religieuses	4
do	Couvents	0
do	Chapelles	4
do	Résidences	4
do	Ecoles	4
do	Pensionnats	0
do	Elèves des écoles	140
En 1892.—	Archevêques	1
do	Evêques	4
do	Vicariats apostoliques	2
do	Diocèses	2
do	Religieux	100
do	Séminaristes	7
do	Frères convers	68
do	Scholastiques	8
do	Religieuses	116
do	Couvents	21
do	Chapelles	150
do	Résidences	111
do	Ecoles	135
do	Pensionnats	31
do	Elèves des écoles	5000

Outre les eglises et chapelles, il y a !27 stations, c'est-à-dire des endroits où les missionnaires vont à certaines dates dire la messe et prêcher, dans des maisons privées.

Les journaux de Montréal nous apprennent la mort du très révérend L. D. A. Maréchal, V. G. et doyen du chapitre diocésain.

M. l'abbé Maréchal est décédé subitement mardi soir.

Le grand vicaire Maréchal était né à Saint-Henri de Montréal, le 23 janvier 1824. Il fit son cours au collège de Montréal et reçut l'ordre de la prêtrise le 5 novembre 1848. Successivement, il fut vicaire à Saint-Jacques l'Achigan, curé de Saint-Alphonse, curé de Saint-Ambroise, chapelain des Sœurs de Ste-Anne, à Saint Jacques l'Achigan, et enfin curé de cette dernière paroisse.

Mgr Fabre, qui avait une grande confiance dans la sûreté du jugement de M. Maréchal dont il avait été le compagnon de sous-diaconat, avait fait de lui son conseiller intime, prenant souvent conseil de sa sagesse. En 1892, il l'associa à l'administration du diocèse en le nommant vicaire général, puis, lors de la réorganiation du Chapitre diocésain, doyen de ce conseil.

A TRAVERS LA PRESSE

Il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs de lire les opinions de quelques-uns de nos confrères sur les élections qui viennent d'avoir lieu dans notre province.

Nous citons les principaux extraits des articles en question :—

L'Evénement :—

La victoire de M. Greenway, de même que la défaite de ses adversaires, nous laissent assez froids, car cette lutte restera célèbre dans les annales Monitobaines comme synonyme de mesquinerie politique.

Elle est sérieuse cependant, en ce qu'elle consacre un principe qui donnera tout probablement le coup de grâce, dans un avenir prochain, aux institutions politiques de notre pays.

Ceux qui ont suivi de près cette campagne électorale savent que les questions des écoles communes et de l'usage officiel de la langue française y ont été à peu près les seules discutées.

Et comme les deux partis nous semblaient également décidés à persécuter la minorité française et catholique, il nous importe peu que ce soit M. Greenway ou M. Prendergast qui arrive.

Ce qui est important en tout ceci, est le fait que la majorité anglaise de Manitoba approuve M. Greenway d'être entré dans la voie de la persécution contre une minorité qu'il avait le devoir de protéger ; c'est que cette majorité continue d'appuyer un gouvernement qui sans raison aucune a foulé aux pieds la constitution, des engagements écrits, des contrats solennels, uniquement pour satisfaire de mauvais instincts et assouvir un fanatisme aveugle.

L'homme d'Etat véritable brise les préjugés au lieu de se laisser entraîner et guider par eux. M. Greenway n'est pas un homme d'Etat et n'est pas de taille à résister aux passions populaires qui finiront par le briser lui-même.

Nos frères de là-bas ne doivent pas se laisser décourager par l'échec qu'ils viennent de subir et par les persécutions qui en seront probablement la conséquence. La constitution leur laisse encore bien des moyens de se protéger. Ils les emploieront, et il faut espérer que les représentants du peuple à Ottawa donneront aux petits hommes de Manitoba la leçon qu'ils méritent.

Notre Chambre des Communes est la gardienne des droits et privilèges garantis aux minorités par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sur lequel s'appuie la Confédération Canadienne. Peut-elle laisser fouler aux pieds ces garanties par un gouvernement provincial quelconque ?

Si le principe du droit du plus fort que vient de consacrer l'électorat Manitobain devrait être adopté en ce pays, la Confédération aurait vécu, et nous serions forcés de chercher un autre système de gouvernement.

Le Canadien :—

Le cabinet Greenway a remporté les élections au Manitoba. C'était facile à prévoir, car il avait, au fond, les sympathies des Anglais des deux partis dans la Puissance—à cause de son attitude sur la question des écoles séparées, c'est-à-dire parce qu'il a le *courage* de violer la constitution au détriment des catholiques et des Canadiens-français surtout.

Il a eu du fil à terdre, mais non à ce sujet. Ses adversaires, au point de vue des droits des nôtres, ne valent pas mieux que lui, à quelques exceptions près.. ....

La décision du conseil privé ne se fera pas attendre.

Si elle est hostile aux catholiques, le parlement de la Puissance sera tenu d'appliquer le remède que pourvoit la constitution, maintenir des écoles séparées au Manitoba.

Si elle est adverse au cabinet Greenway, celui-ci y résistera, comptons-y. Dans ce cas encore, l'intervention fédérale s'imposera.

L'élection qui vient d'avoir lieu est donc d'une grande importance pour le Canada tout entier. Elle semble être le prélude certain d'une agitation basée sur les passions religieuses et nationales.

Nos compatriotes ont pour eux le droit et la loi. J. Israel Tarte.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe :—

Le fanatique francophobe, le mangeur de catholiques, le premier ministre libéral à la foi punique, Greenway, est sorti victorieux de la lutte terrible qu'on vient de lui livrer. Sa majorité est cependant très réduite, et c'est à peine s'il pourra avoir une une dizaine de voix.

Nos amis de là-bas ont fait une lutte généreuse et qui portera certainement des fruits. Qu'ils ne désespèrent pas ; qu'ils s'apprêtent pour un prochain combat et nous ne doutons pas que le succès couronnera leurs efforts.

Le Quotidien :—

Le gouvernement Greenway du Manitoba qui s'est acquis quelque notoriété par sa francophobie et son radicalisme, vient de sortir victorieux de la lutte terrible qu'on vient de lui livrer.

Mais il n'a pas triomphé sans avoir laissé plusieurs morts sur le champ de bataille.

L'opposition a fait noblement son devoir, en effet, c'est déjà quelque chose que d'avoir pu mettre à deux doigts de sa chute ce ministère persécuteur et fanatique, libéral et corrompu.

M. Greenway doit son piètre triomphe à la lutte de préjugés qu'il a engagée pour cacher ses fautes ; mais il ne perd rien pour attendre, le peuple aveuglé ouvrira un jour les yeux à la lumière et lui infligera le châtiment qu'il mérite ....

Les préjugés n'ont qu'un temps de succès, nous le savons ; plus tôt qu'on ne s'y attend dans le camp de Greenway, la revanche viendra.

En attendant le triomphe qui viendra couronner dans l'avenir le courage et le patriotisme de nos frères du Manitoba, la lutte qu'ils viennent de livrer leur assurera au moins le droit de se faire entendre et écouter dans le prochain parlement.

ECOLES DU NORD-OUEST

Le regretté M. Maréchal, Vicaire-Général de Mgr l'archevêque de Montréal, tenait vivement, nous dit *La Semaine Religieuse* de Montréal, à l'insertion de la note suivante, écrite avant sa mort. Il y tenait, nous dit notre excellent confrère, pour rendre justice à qui de droit. Nous citons :

Dans notre numéro du 9 juillet, parlant du retour de M. le Vicaire-Général du Nord-Ouest, nous disions : " Il a été frappé des résultats obtenus par les sœurs dans les écoles industrielles qu'elles ont créées avec l'aide du gouvernement des Etats-Unis." Il y a dans ces dernières paroles une erreur que nous devons rectifier. C'est du *gouvernement du Canada* qu'il fallait dire. M. le Grand-Vicaire n'a visité en effet que les écoles du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise, et ces écoles sont soutenues par le gouvernement d'Ottawa.

Quant au bien qu'elles sont appelées à faire, nous croyons qu'elles sont le vrai moyen de changer avec le temps les habitudes des sauvages ; et grâce à ces écoles, nous échapperons peut-être aux difficultés sans nombre auxquelles ont été en butte nos voisins des Etats-Unis.

Ces écoles ne datent que d'hier, et déjà on peut entrevoir la révolution qu'elles doivent opérer dans les mœurs des Indiens.

Les enfants accoutumés dès le bas âge aux habitudes d'ordre, d'industrie, de travail qui leur sont enseignées dans les écoles industrielles, conserveront ces habitudes toute leur vie et les feront même pénétrer dans les tribus où ils seront appelés à vivre.

Une chose à signaler, c'est que ces enfants sauvages s'attachent sincèrement aux religieuses, se montrent très-dociles envers elles, et ne consentiraient qu'avec peine à les quitter. Aussi, les craintes que l'on entretenait sur ces écoles sont-elles maintenant dissipées, et le succès ne fait plus doute pour personne.

D'ailleurs, Sir John Macdonald l'avait dit à Mgr Taché : " Si vous confiez vos écoles industrielles aux religieuses, le succès est assuré."

COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Le personnel du Collège de Saint-Boniface pour l'année scolaire 1892-93 est comme suit :—

Rév. Père H. Hudon, recteur.

Rév. Père P. Belliveau, préfet des études.

Rév. Père T. Lord, sous-préfet des études.

Rév. Père L. Drummond, professeur de philosophie.

Rév, Père J. Kavanagh, professeur des sciences.

Rév. Père L. Charron, professeur des mathématiques.

Rév. Père L. Champagne, professeur de rhétorique et de belles-lettres.

Rév. Père N. Paré, professeur de versification.

Rév. Père A. Dubeau, professeur de syntaxe.

Rév. Père J. Sinnett, professeur d'éléments latins.

Rév. Père A. Thuot, surveillant.

Rév. Père Alf. LaRue, professeur du 1er cours de commerce.

Rév. Père J B Sincennes, professeur du 2nd cours de commerce.

MM. les ecclésiastiques A. Fournier et E. Fournier, professeurs des cours préparatoires.

Les Révérends Pères J. Jetté et N. Quirk retournent à Montréal où ils doivent finir leurs études théologiques.

DECES

Allaire—En cette ville, le 1er courant, à l'âge de 31 ans et 6 mois, Madame Wilfrid Allaire, née Adèle Marchesseault.

Les funérailles ont eu lieu hier à la cathédrale au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis. Nos condoléances.

Les journaux de Sorel sont priés de reproduire.



ON recevra à ce bureau des soumissions cachetées, adressées au soussigné, avec la suscription " Soumission pour les bureaux des Terres et d'Enregistrement, à Prince-Albert, T. N.-O.," jusqu'à vendredi, le 12 août 1892, pour l'exécution des travaux de la construction des bureaux des terres et d'enregistrement, à Prince-Albert, T. N.-O.

On pourra voir les devis au département des travaux publics, à Ottawa, aux bureaux des terres, à Prince-Albert, et au bureau de H J. Peters, à Régina, à partir de vendredi, le 22 juillet.

L'on ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis et signés de la main des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne tormine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 16 juillet 1892.

2i 27.7

Choses et Autres

L'exposition de Chicago ne sera pas inauguré d'une façon banale. Qu'on en juge plutôt : Le marquis de Veragua, descendant de Christophe Colomb, à qui revient l'honneur de présider à l'exposition américaine, ne pouvant se rendre à Chicago en raison de son grand âge, restera chez lui, à Madrid, mais n'en donnera pas moins le signal du branle bas général. Dans son appartement même, il pressera, à une heure déterminée, un bouton électrique, et le courant, transmis à Chicago par le câble sous-marin, mettra aussitôt en mouvement toutes les machines à vapeur de l'exposition. Comme on le voit, l'idée ne laisse pas d'être originale ; l'effet produit sera magique, si rien ne cloche.

Les tableaux du recensement des Etats-Unis donnent le chiffre de la population en 1890, divisée par sexe et par races différentes.

Population totale......	62,625 250
Mâles....................	32,067,880
Femelles	30,554,370
Nés au pays............	53 372,703
Nés à l'etranger........	9 249 547
Blancs	54,983 890
De race jaune...........	7,688 360

La population mâle dépasse de beaucoup celle du sexe féminin ; on attribue cette augmentation à l'immigration.

Sera ce le clou de l'exposition universelle de 1900 à Paris ?

Le gouvernement français est saisi par M. Deloncle, député des Basses Alpes, d'un projet de construction d'un appareil d'optique assez puissant pour rapprocher la lune à une verge de la terre et permettre de voir les autres astres de très près.

Les études relatives à cet appareil, qui ont été faites à l'Observatoire, sont terminées, et la commande en à été prise par des établissements industriels de Paris qui seuls sont en mesure de le construire, et qui défient sur ce point toute concurrence étrangère.

On aura une idée de la puissance de cet instrument quand on saura que le disque réflecteur, calculé par MM. Henry, de l'Observatoire, aura 9 pieds de diamètre et une épaisseur de 2½ pieds.

Les deux plus puissants télescopes sont ceux de l'Observatoire de Lick, construit au sommet du Mont Hamilton (Californie), et de l'Observatoire de Nice.

Le télescope de l'Observatoire de Lick est d'une grande puissance qui n'est dépassée en distance locale que par celui de Nice terminé en 1891.

On emploie surtout le télescope de Lick pour l'étude topographique de la lune.

M. J. M. Courtney, le sous-ministre des finances à Ottawa, arrive d'Europe où il avait été chargé de négocier un emprunt de trois millions de piastres pour le gouvernement canadien.

M. Courtney n'a eu qu'à se féliciter de ses relations avec les capitalistes anglais. Jamais les débentures du Canada n'ont été mieux cotées qu'à l'heure présente.

Quatre cent vingt soumissions ont été reçues. Jamais ce nombre n'a été égalé encore.

L'emprunt a été couvert trois fois à une moyenne de £92 0-10½ sterling.

Le jour du départ de M. Courtney pour le Canada, la quote était à £92 5 0.

Les bons du Pacifique Canadien sont aussi à la hausse.

Il est encore question du transfert de l'*Intercolonial* à la Cie du Pacifique.

La rumeur vient aujourd'hui d'Halifax et coïncide avec la visite des directeurs du Pacifique dans les provinces maritimes.

La compagnie, dit la dépêche, vient d'acheter dans la Nouvelle-Ecosse des mines de charbon qu'elle se propose d'exploiter pour consumer sur ses propres chemins.

C'est pourquoi elle veut louer ou acquérir l'Intercolonial qui traverse la région minière que le C. P. R. vient d'acheter.

La rumeur concernant le transfert de la route du gouvernement à la Cie du Pacifique demande confirmation. Ce n'est pas une opération qui peut se faire à la cachette. Le public en entendra parler et en connaitra les conditions d'une manière officielle longtemps avant que la chose soit un fait accompli.

LE CHOLERA

Les nouvelles qui nous viennent de Russie sont des plus alarmantes : le choléra y fait des ravages épouvantables. Dans le Caucase, durant les 30 derniers jours, plus de 50,000 habitants sont morts de cette terrible maladie. Le pays est déserté par les gens de moyens et les pauvres restent sans secours, à un tel point qu'on n'a persoone pour enterrer les morts, et la peste la plus horrible et la plus dangereuse se propage dans le pays. Telles sont les tristes nouvelles que nous apportent les dépêches d'hier, de Saint-Petersbourg.

LA PETITE VEROLE

Nos voisins du Dakota et du Minnesota sont fort alarmés du fait qu'il a été découvert quelques cas de cette affreuse maladie aux environs de la frontière. Ils sont à un tel point pris de peur que le gouverneur de l'état du Dakota-Nord vient de lancer une proclamation pour arrêter toute communication entre notre province et son état. Nos chemins de fer sont donc menacés de suspendre tout trafic, et les passagers qui persistent à traverser la frontière seront mis en quarantaine.

Quant à la maladie elle-même, toutes les précautions possibles ont été prises pour isoler les quelques cas qui se sont déclarés. Samedi, à la demande du médecin des autorités provinciales, Mgr l'archevêque s'empressait d'envoyer deux religieuses du couvent de Saint-Boniface pour aller soigner les malades. Les RR. SS. Lasisseraye et Bernier n'ont pas hésité un moment à se dévouer à cette tâche. Qu'il est admirable ce dévouement de nos bonnes et généreuses Sœurs de charité pour soulager l'humanité souffrante, au risque de leur propre vie ; et ce, sans se préoccuper de savoir si les malades qu'elles soignent sont catholiques, protestants ou paiens, français, anglais oú même chinois. Ce sont ces derniers qui, nous diton, ont apporté là cette maladie.

LOUIS CYR

Ce brave canadien, notre Hercule, mérite assurément une mention toute particulière dans notre journal.

Après ses premiers exploits, ses tours de force prodigieux en Amérique, Cyr passa en Europe, où il étonna tous ses spectateurs. En Angleterre surtout, où ce genre de *sport* plait beaucoup, notre compatriote eut nne masse d'admirateurs qui l'acclamèrent champion du monde entier.

Après une semaine d'exercices musculaires au Parc-des-Ormes de Saint-Boniface, (via Winnipeg) M. Louis Cyr est reparti pour la province de Québec ; mais avec la promesse de nous revenir à l'automne, en septembre.

Samedi soir, au retour du parc, plusieurs citoyens de la ville firent une ovation au champion canadien. M. le maire Prendergast, lui adressa quelques mots de félicitation, puis le canon du conseiller Buron gronda aux échos d'alentour.

LE CANADA A L'EXPOSITION DE CHICAGO

Le département de l'agriculture a été notifié que le Canada a obtenu l'un des plus beaux endroits pour ses produits dans la bâtisse agricole de l'exposition de Chicago.

Ça mesure à peu près 10 000 pieds carrés. Les produits canadiens vont être arrangés par groupes provinciaux et tous les cultivateurs sont invités d'y prendre part. Des échantillons de 10 à 20 livres de grain seront suffisants et devront être accompagnés du nom de l'exposant, l'endroit où ça été récolté, l'espace de terrain, la date da la semence, la qualité de graines, la date de la récolte et le rendement, avec le nom de l'espèce. Ces échantillons seront exposés dans les bocaux en verre et l'étiquette donnera le nom de l'exposant. Une section de cette partie sera réservée pour les échantillons de miel qui seront dans des bocaux en verre semblable. Le coût de ces bocaux sera payé par le gouvernement fédéral.

Correspondance

(Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.)

LES BEURRES DE BEURRERIES A L'EXPOSITION

Le premier prix fut accordé à MM. P. G. deL aBorderie & Cie, de Saint - Malo. Il résulterait de cela que ces messieurs auraient déployé le plus d'habileté dans la préparation de ces beurres. C'est ce que nous allons examiner.

Après avoir considéré les détails et les conditions du concours, pour rendre justice aux nombreux exposants, nous devons dire en toute sincérité que la lutte n'a pas eu lieu de manière à donner à chacun une égale chance de succès

1. Il y avait une trop grande différence de température entre les beurres de MM. P. G. de LaBorderie & Cie et ceux des autres concurrents.

2. Les juges n'étaient pas à la hauteur de leur position.

3. L'agent de MM. P. G. de La-Borderie & Cie a eu à faire avec la nomination des juges qui ont pu être influencés par lui, durant le concours, car il était présent.

Pour juger de la valeur réelle de divers échantillons de beurre, il faut que tous aient la même température. Sans cela, il est impossible d'établir leur mérite respectifs ; or, les beurres de MM. P. G. de LaBorderie & Cie avaient été mis en glacière, à Winnipeg, quatre jours avant la date du concours, ce qui leur donnait en apparence l'avantage sous le rapport de la fermeté.

Les juges ne tinrent aucun compte de l'échelle de points adoptée par l'exécutif de l'association laitière et de l'exposition. Ils avouèrent leur incompétence d'une manière irréfutable et l'impossibilité de rendre un verdict judicieux sous les circonstances.

On ne saura donc jamais au juste lesquels beurres étaient les meilleurs de l'exposition. C'est un concours à recommencer.

S. M. Barré,
Prés. Ass. Lait. de Manitoba.
Saint-Pierre Jolys, 1 août 1892.

PERSONNEL

M. Auguste Bodard, secrétaire de la société d'Immigration française de Montréal, est arrivé hier, en tournée d'inspection des colonies française et belges de Manitoba et du Nord-Ouest. M. Bodard doit ensuite passer en Europe dans les intérêts de l'immigration.

M. H. Renard, capitaine du 71ème régiment territorial d'infanterie de France, résidant à Rochefort - sur-Loire, après avoir passé quelque temps à Saint-Boniface, est allé visiter le district de Saint-Albert, dans les Territoires.

M. Hte. d'Amarzit, de Les Paulys, Aigueperse (Puy-de-Dome), France, est passé ici il y a quelques jours, visitant la province, dans le but de se créer un établissement.

Madame Jean-Baptiste Lauzon et Mme Henry, sa mère, sont parties dimanche pour la province de Québec, en promenade.

M. C. A. Gareau, marchand-tailleur de Winnipeg, est parti pour Montréal.

M. l'abbé C. A. Beaudry, qui depuis plusieurs années déjà se dévoue à la colonisation avec un zèle digne d'un apôtre, vient de nous laisser pour aller recruter de nouveaux colons canadiens. Il est possible que M Beaudry visite les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre pour les engager à venir se joindre à leurs vieux amis et anciennes connaissances qui ont fondé ici deux ou trois paroisses en 1875-76.

M. l'abbé Dumesnil, directeur du collège de Saint-Hyacinthe, après quelques semaines de séjour parmi nous, est parti hier soir pour retourner dans la province de Québec.

M. l'abbé Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste, et M. l'abbé Giroux, curé de Sainte-Anne des Chênes, étaient au palais archiépiscopal hier et tous deux ont accompagné Mgr Taché à Fannystelle.

Chronique Locale.

—Un peu de pluie hier.

—La fenaison est déjà bien avancée.

—Tout, jusqu'ici, annonce une année d'abondance.

—On commencera la moisson du blé vers le milieu d'août.

—Les blés et les autres céréales mûrissent partout à vue d'œil.

—Des courses au trot, etc., auront lieu à Winnipeg les 25, 26 et 27 du mois courant.

—Le pique-nique annuel des épiciers et des bouchers aura lieu jeudi, le 18 courant.

—On demande un vendeur—Salaire et dépenses payés. Brown & Frères, pépiniéristes, Toronto, Ont.

—Le gouvernement provincial fait construire une aile de 100 pieds sur 52 au Palais de Justice de Winnipeg.

—La vacance judiciaire est commencée depuis lundi et durera deux mois, c'est-à-dire jusqu'en octobre prochain.

—Plusieurs milliers de personnes de la campagne sont venues visiter l'exposition de Winnipeg dans le cours de la semaine dernière.

—Il est question de convertir le parc de l'exposition, à Winnipeg, en un parc public, relié au centre de la ville par le tramway électrique.

—Vendredi, à deux heures après-midi, M. Wilfrid Allaire fera vendre à l'enchère tout l'ameublement de sa maison. Rendez-vous en foule.

—Malgré le retard du printemps, la végétation a été si rapide depuis quelques jours que la récolte se fera plus à bonne heure que l'an dernier.

—Les plans du pont que doit construire la Compagnie Norwood, sur la rivière Rouge, sont maintenant pris et les travaux vont, dit-on, bientôt commencer.

—M. le docteur Lambert vaccinera de midi à 2 heures p.m., et à demeure sur avis. Laissez les ordres à la pharmacie Saint-Boniface. Vaccin frais reçu tous les matins.

—L'Ecole Industrielle de Saint-Boniface a obtenu le second prix à l'exposition provinciale pour objets manufacturés par les élèves. C'est un excellent témoignage pour ceux qui ont charge de la direction de l'institution.

—Le tabac de la Martinique était autrefois le tabac favori du monde des fumeurs, et quand le Père Hennepin descendit le Mississipi vers 1680 les sauvages furent très-surpris de voir un européen en possession d'un excellent échantillon de leur plante indigène. Mais les fumeurs du "Myrtle Navy" diraient peu de chose du célèbre tabac de la Martinique. Leur marque favorite est aussi supérieure à ce tabac d'autrefois qu'il l'était lui-même à la feuille verte et non préparée que fumaient les sauvages de ce temps-là.

AGRICULTURE

FABRICATION DU FROMAGE

CONSEILS POUR LE TEMPS DES CHALEURS

Il sera à peine nécessaire pendant ce temps de chauffer le lait pour la mise en présure, puisqu'il sera, dans la pluspart des cas, déjà trop avancé avant d'être mis dans le bassin. J'insiste pour que tous les fabricants fassent l'essai de leur lait, avant de mettre la présure dans le bassin, en suivant la méthode indiquée dans le bulletin pour avril et mai ; c'est-à-dire : Prendre 8 onces de lait dans une tasse, et une cuillerée à thé de présure ; chauffer le lait à la température convenable à la mise en présure, soit 86 à 88 : agiter, pendant 5 ou 6 secondes, la cuillerée de présure dans les 8 onces de lait ; si le lait prend en 14 à 15 secondes, c'est qu'il est dans l'état favorable à la mise en présure ; s'il prend en moins de 10 secondes, c'est l'indice qu'il travaillera vite ; il faut alors opérer en conséquence : tenir la vapeur prête ; après le coupage, chauffer plus vite qu'en temps ordinaire ; tirer le petit-lait, jusqu'à ce que le caillé affleure, aussitôt que la cuisson est terminée. En résumé, conduire les opérations pour n'être point surpris par un développement trop rapide d'acidité.

1. Dans la réception du lait, pendant le temps des chaleurs, ayez soin de refuser absolument tout lait aigri ; il ne faut pas, par crainte d'un patron, accepter un lait aigri on de mauvaise senteur. La majorité de vos patrons vous soutiendra et votre réputation est en jeu.

2. Ne commencez à chauffer votre bassin que lorsque vous avez reçu à peu près tout votre lait ; alors chauffez à 86 ou 88° ; employez assez de présure pour que la coagulation se fasse en 35 à 40 minutes. Dissolvez votre présure dans de l'eau, à raison d'une pinte au moins par mille livres de lait. Brassez bien la présure dans le bassin, pendant 4 minutes environ, à moins que le lait ne soit très-avancé ; dans ce cas, vous n'avez pas besoin de brasser plus de 2 à 3 minutes ; il ne faut pas faire trembler les planchers pendant la coagulation.

3. Aussitôt que le caillé se casse, net, devant le doigt, coupez avec le couteau horizontal, d'abord, dans le sens de la longueur, et, quelques minutes plus tard, avec le couteau vertical en travers, puis en longueur. Si les lames de vos couteaux ne sont pas très rapprochées et que votre bassin travaille rapidement, coupez une quatrième fois.

4. Brassez la masse avec vos mains pour décoller le caillé du fond et des côtés du bassin, avant le chauffage ; et, s'il restait quelques morceaux de caillé, qui ne fussent pas coupés fin, ne manquez pas de les couper de suite.

5. Chauffer légèrement d'abord ; brassez sans cesse ; ne laissez pas le caillé prendre en masse ; élevez la température d'un dégré environ par 4 ou 5 minutes, jusqu'à ce qu'elle atteigne 92° ; alors vous pouvez chauffer plus vite, s'il y a lieu ; cuisez entre 98 à 100°.

6. Comme le marché exige un fromage à pâte ferme et sans yeux, brassez bien avec le petit rateau à main ordinaire, jusqu'à ce que le caillé soit ferme. J'insiste pour que les fabricants brassent, brassent, brassent et brassent encore, sans s'arrêter, jusqu'à ce que le caillé soit ferme.

7. Avant que l'acidité commence à se développer, tirez votre petit-lait jusqu'à affleurement du dessus du caillé, et lorsque l'acidité donne environ ⅛ de pouce à l'épreuve du fer chaud, tirez le surplus du petit-lait. Si le caillé menaçait d'être gazeux, (plein de petits yeux) un peu plus d'acidité serait requis, soit ¼ de pouce à l'épreuve du fer chaud.

8. Enlevez le caillé en le plaçant le long des côtés du bassin ou dans l'égouttoir (sink). Si le caillé n'est pas ferme, brassez encore pour en faire sortir le petit-lait. Maintenez la température aussi près que possible de 96o. Coupez et tournez toutes les demi-heures ; après que vous aurez tourné une fois, placez les blocs sur 3 ou 4 de hauteur ; ne laissez pas l'extérieur se décolorer, ou vous auriez un fromage marbré.

9. Quelques fabricants s'effraient d'avoir trop d'acidité quand ils passent le caillé au moulin ; on peut se dispenser de faire l'épreuve du fer chaud, après le soutirage du petit-lait. Aussitôt que votre caillé se déchire en s'étirant et devient moelleux, ordinairement 2 ou 3 heures et demie après le soutirage du petit-lait, si vous ne l'avez pas laissé refroidir, il est prêt à passer au moulin. S'il est gazeux (plein de petits yeux) il faut le brasser encore et l'aérer pour en chasser tous les gaz, avant de le saler. Quelquefois, cela prend 1 heure à 1 heure et demie, après l'avoir passé au moulin pour chasser tous les gaz.

10. Ne salez qu'après la disparition des gas, à raison de 2½ lbs de sel par 1000 lbs de lait ; brassez bien et salez également. Et quand tout le sel est dissous, ordinairement au bout de 20 minutes environ, mettez-le en moule en meules aussi grosses que vos moules le permettront.

11. Une heure après environ, retirez le fromage de la presse, rabattez les cotons. Ayez soin de placer les fouleurs (followers) bien d'aplomb, et veillez à ce que les cotons soient bien étirés sur les bouts des meules et ne fassent pas de bavures aux coins. S'il est possible, tournez vos fromages le lendemain matin, pour prévenir les inégalités de surface et les bavures. Laissez en presse 20 heures au moins.

12. Quand le fromage est mis dans la chambre à sécher, n'oubliez pas de le protéger immédiatement soit au moyen de toiles couvrant la totalité du bout des meules, soit au moyen d'une application de beurre de petit-lait chaud. Ne laissez aucun endroit découvert pour empêcher les craques. Tournez les fromages tous les jours. Dans les temps secs, arrosez la chambre 3 fois par jour avec de l'eau froide.

13. Les fabricants de fromage doivent nettoyer le réservoir au petit-lait une ou deux fois par semaine ; lavez à l'eau froide et rincez comme il faut, à l'eau chaude. Les réservoirs à petit-lait, construits en bois, devraient tous être doublés de fer blanc. Si les réservoirs sont tenus propres et sains, on évite beaucoup des ennuis provenant du mauvais lait.

14. Enfin, tenez tout très-proprement ; combattez la saleté comme votre pire ennemi. Ne vous reposez pas, avant que tout ne soit aussi propre que vous pouvez le mettre. Voyez à la chaudière à peser, au robinet, aux tuyaux, aux conduits, aux couteaux à caillé, aux écopes, au moulin à caillé, aux chaudières, aux *dippers*, ainsi qu'aux thermomètres. Ne laissez adhérer aucun vestige de caillé qui gâterait le goût de votre fromage. Ecurez votre chambre de réception, et, en nettoyant les planchers, videz à fond tous les nids à saleté. Que la fabrique et les environs soient propres et nets. Alors, mais alors seulement, vous pourrez espérer d'obtenir de meilleur fromage, de meilleurs prix et un peu de bon temps.

Votre respectueux,

PETER MACFARLANE,
Inspecteur-général.

Huntingdon, juin 1892.

LES INSTRUMENTS ARATOIRES

Où sont vos instruments aratoires ? Sont-ils à l'abri du soleil, de la pluie et de le rouille ?

N'oubliez pas que la mauvaise herbe qui a pris un pied dans votre champ, en aura bientôt pris dix ; le meilleur temps pour la détruire, c'est quand elle commence à paraître.

Rappelez-vous qu'une cave humide, remplie de détritus de toutes espèces, est un foyer de maladies de toutes sortes.

" Rien pour rien," tel doit être le dicton du cultivateur pratique. Les cultivateurs qui gardent deux ou trois chevaux dans leurs écuries observent-ils cette maxime ?

EXPORTATION DE BEURRE

Je vois dans un journal anglais qu'un vapeur océanique a transporté de la Nouvelle-Zélande en Angleterre vingt-cinq tonnes de beurre, que ce beurre est arrivé à Liverpool dans une excellente condition et dans un parfait état de conservation, qu'il s'est vendu à bon prix et rapidement sur le marché anglais.

Si cette colonie si éloignée de la mère-patrie, peut y exporter du beurre avec grand avantage, pourquoi, à plus forte raison, le Canada ne le pourrait-il pas ?

OPINION D'UN AGRICULTEUR DISTINGUÉ

Un agriculteur distingué disait dernièrement ce qui suit : Quand le cultivateur aura la ferme conviction qu'il n'y a point ou peu de profit à cultiver une pièce de terre pauvre ou peu engraissée, l'on pourra dire que ce cultivateur est dans le vrai chemin du succès et de la fortune.

Je puis ajouter : Quand un cultivateur aura la certitude qu'une vache mal soignée ne donne aucun profit, qu'une autre peu soignée donne un petit profit, celle-là seule qui est bien soignée donne des profits abondants, l'on pourra dire à ce cultivateur qu'il peut se livrer sans crainte à l'industrie laitière ; il y trouvera lui aussi le succès et la fortune.